

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Organisme : Les Premices École **Personne morale** : SASU Les Premices — SIRET 51033939300033 **Numéro de Déclaration d'Activité** : 75331340333 **Certification Qualiopi** : QUA007386 (ICPF) **Référent / Responsable handicap** : Aurélien Terrade **Contact** : formation@lespremices.fr — 06 62 58 13 43 **Indicateur de référence** : Indicateur 26 du Référentiel National Qualité (mobilisation des expertises, outils et réseaux pour l'accueil des PSH) **Version** : 1.0 — Validée le 04 mai 2026 **Édition** : Mai 2026 — Formalisation écrite de la procédure appliquée depuis la certification initiale de juillet 2024 (cf. PDCA Surveillance, ligne « PROCEDURE_ACCUEIL_PSH — DO Mai 2026 »).

1. Engagement

Les Premices École s'engage à étudier toute demande d'aménagement et à mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH), en mobilisant son réseau partenaire spécialisé pour les situations qui dépassent ses capacités internes.

Toute personne s'estimant lésée dans l'accès à la formation en raison de son handicap peut exercer un recours conformément à la procédure de recueil et de traitement des réclamations de Les Premices École, sans préjudice des voies légales (Défenseur des droits notamment).

2. Identification des besoins

Lors de toute demande de formation, Les Premices École informe systématiquement le candidat ou le commanditaire de la possibilité d'exprimer des besoins spécifiques liés à un handicap.

Modalités d'identification :

- Mention sur le site lespremices.fr et dans tous les programmes de formation
- Question dédiée dans le questionnaire de positionnement pré-formation (Digiforma)
- Entretien téléphonique préalable systématique avec le référent handicap

Le candidat peut signaler sa situation à n'importe quel moment avant ou pendant la formation, directement auprès du référent handicap.

3. Analyse et adaptation

Dès réception d'une demande spécifique, le référent handicap :

1. **Prend contact** avec le bénéficiaire et/ou son commanditaire pour comprendre la nature du handicap et les besoins d'adaptation.
2. **Évalue la faisabilité** des adaptations au regard de la formation demandée.
3. **Propose des solutions adaptées**, pouvant inclure : - Adaptation du rythme et de la durée des séquences pédagogiques - Adaptation des supports (taille de police, contrastes, formats alternatifs) - Adaptation du lieu ou des conditions d'accueil (accessibilité physique du site) - Étalement du parcours de formation - Ajout de pauses supplémentaires
4. **Orienté vers des partenaires spécialisés** si les adaptations dépassent les capacités de l'organisme.

4. Réseau partenaires identifié et mobilisable

Partenaires opérationnels mobilisés par Les Premices École

Structure	Rôle	Coordonnées
CRFH Nouvelle-Aquitaine (Centre Ressource Formation Handicap)	Structure dédiée à l'accompagnement des organismes de formation pour l'accessibilité de leur offre — orientation vers les ressources adaptées au contexte formatif, dans le cadre de la politique régionale PRAFQPH (Plan Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées)	crfh-handicap.fr · Démarche dédiée OF : crfh-handicap.fr/ameliorer-laccessibilite-de-son-organisme-de-formation-en-nouvelle-aquitaine/ · Contact : crfh-handicap.fr/contacter-le-crfh/
AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine (Délégation régionale)	Financement des adaptations, conseils, dispositifs (PCH formation, prestations d'accompagnement). Interlocutrice identifiée : Sylvie GEDON	0 800 11 10 09 (gratuit, 9h–18h) · nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr · Rue Jean Paul Alaux, 33000 Bordeaux
Cap Emploi 33 (Gironde)	Orientation et accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi — relais local en Gironde	05 56 31 38 27 · contact@capemploi33.org · 14 rue Cabanac, 33800 Bordeaux · capemploi-33.com

Ressources d'orientation pour le stagiaire

Structure	Rôle	Coordonnées
MDPH Gironde	Reconnaissance du handicap (RQTH), orientation, financements individuels	mdph33.fr
FIPHFP	Financement pour la fonction publique (relais d'information uniquement, les clients de Les Premices École relevant du secteur privé)	fiphfp.fr

Identification et mobilisation du réseau

Ce réseau partenaires est **identifié et documenté en interne depuis la certification initiale de juillet 2024**. La formalisation écrite et la première mobilisation tracée s'inscrivent dans le cycle PDCA de mai 2026 (voir tableau PDCA, ligne « Mobilisation réseau handicap (Ind. 26) »). En l'absence de cas PSH à traiter sur la période certifiée (5 sessions, 49 apprenants, 0 signalement), l'activation formelle n'avait pas eu de déclencheur opérationnel jusqu'à ce cycle d'amélioration continue.

Le référent handicap mobilise prioritairement le **CRFH Nouvelle-Aquitaine** comme conseil de premier recours pour tout besoin d'adaptation, en lien avec **l'AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine** (Sylvie GEDON, déléguée régionale) et les partenaires opérationnels locaux (Cap Emploi 33, MDPH 33).

Mobilisation effective tracée :

- **5 mai 2026 — 09 h 20** : courrier électronique de présentation et de demande de mise en relation envoyé à nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr avec en copie contact@capemploi33.org (objet : « Présentation Les Premices École — formalisation du réseau partenaires handicap »).
- **5 mai 2026 — 09 h 22** : réponse reçue de Sylvie GEDON (AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine) orientant Les Premices École vers la démarche d'amélioration de l'accessibilité du **CRFH Nouvelle-Aquitaine**.
- **Suite** : prise de contact directe avec le CRFH NA via le formulaire crfh-handicap.fr/contacter-le-crfh/. Action inscrite au PDCA Surveillance, ligne « Mobilisation réseau handicap (Ind. 26) ».

5. Traçabilité et confidentialité

Chaque situation de handicap prise en charge fait l'objet d'une note dans le dossier de formation concerné, documentant :

- La date du signalement
- La nature des adaptations mises en place
- Les échanges avec le bénéficiaire et/ou son commanditaire
- Les éventuels partenaires sollicités

Confidentialité — Les informations relatives à la situation de handicap d'un stagiaire constituent des données sensibles au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Elles sont traitées de manière strictement confidentielle et ne sont accessibles qu'au référent handicap et à l'intervenant directement concerné par la formation. Elles sont conservées 5 ans à compter de la fin de la formation, conformément à l'article R.6332-26 du Code du travail, puis détruites.

6. Communication

Cette procédure est portée à la connaissance des parties prenantes :

- Sur le site lespremices.fr (mention sur chaque page formation et dédiée à l'accessibilité)

- Dans les programmes et conventions de formation
- Dans le règlement intérieur remis à chaque stagiaire
- Dans les Conditions Générales de Vente
- Sur simple demande auprès du référent handicap

7. État au jour de la rédaction

Aucune situation de handicap n'a été signalée depuis l'obtention de la certification Qualiopi en juillet 2024 (5 sessions, 49 apprenants).

Le réseau partenaires est identifié, formalisé et **activé** : la prise de contact écrite avec l'AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine et Cap Emploi 33 a été effectuée le 5 mai 2026 à 09 h 20 ; une réponse de Sylvie GEDON (AGEFIPH NA) a été reçue à 09 h 22 orientant vers le CRFH Nouvelle-Aquitaine pour l'accompagnement à l'amélioration de l'accessibilité de l'offre. Mention de cette mobilisation et de son retour est consignée au PDCA Surveillance, ligne « Mobilisation réseau handicap (Ind. 26) ».

Validé le 04 mai 2026 par Aurélien Terrade — Référent qualité et référent handicap — Les Prémices École Procédure d'accueil PSH V1.0 — Mai 2026